



ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE,
DANSE ET ART DRAMATIQUE
DE VILLEURBANNE

HARCÈLEMENT
SEXUEL

DISCRIMINATIONS
RELIGIEUSES

DISCRIMINATIONS
À L'ORIGINE

INJURES
HOMOPHOBES

DISCRIMINATIONS
AU HANDICAP

AGISSEMENT
SEXISTE

Élèves ou parents d'élèves

Vous êtes victime ou témoin de
DISCRIMINATIONS ou de **VIOLENCES
SEXUELLES** ?

INJURES
TRANSPHOBES

PROPOS
RACISTES

HARCÈLEMENT
DISCRIMINATOIRE

AGRESSION
SEXUELLE

SIGNEZ CES COMPORTEMENTS
en toute confidentialité à une écoutante externe
au 09 74 76 72 23 ou alerte-villeurbanne@conceptrse.fr



Plus d'infos sur notre site internet

www.enm-villeurbanne.fr

Rubrique : L'école / Lutte-contre-les-discriminations



Un dispositif porté par l'ENM et la mission ville inclusive et
lutte contre les discriminations de Villeurbanne

villeurbanne



DU SIGNALEMENT AU TRAITEMENT

Dispositif de Lutte contre les discriminations pour
les élèves et parents d'élèves de l'ENM de Villeurbanne

1

Signalement et écoute

Signalez la situation par téléphone ou par mail :
09 74 76 72 23 - alerte-villeurbanne@conceptrse.fr

Vous êtes ensuite contacté·e et écouté·e par une juriste spécialisée* dans l'écoute et les questions de discrimination. Elle recueille les informations et analyse juridiquement la situation exposée. Un **compte-rendu** qui reprend les principaux faits et propose des éléments de pré-qualification juridique, est rédigé.

Si besoin, vous pouvez être orienté·e vers un·e psychologue clinicien·ne au Point d'accueil et d'écoute jeunes, PAEJ de Villeurbanne.

2

Préconisations

Ce compte-rendu, accompagné de préconisations, est **transmis aux référentes* du dispositif**. Elles **élaborent un plan d'actions** sur la base des préconisations de la juriste spécialisée.

Sous un mois maximum, l'analyse et le plan d'actions sont **présentés au comité décisionnel***, en présence de la juriste spécialisée.

Le comité décide du plan d'actions et propose un calendrier de réalisation. Le plan d'actions est **présenté de façon anonyme au président de l'ENM pour validation**.

3

Résolutions

Vous êtes **informé·e par la référente ENM des mesures décidées**, un mail de confirmation suivra l'entretien.

Si vous êtes d'accord, les mesures sont mises en œuvre. En cas de désaccord les mesures sont réexaminées par le comité décisionnel restreint.

Les deux référentes **veillent au suivi du plan d'actions** (enquête, recherche d'éléments, poursuite de la protection des victimes...) et vous transmettent l'information.

4

Clôture

Un **entretien** est organisé pour valider avec vous la clôture de la situation.

* **La juriste spécialisée** fait partie du Cabinet Concept RSE. Ce cabinet accompagne les organisations et les territoires à traiter au mieux les risques sociaux et sociétaux qui déconstruisent la cohésion des équipes et des habitants sur les territoires.

* **Les référentes du dispositif** sont :
• La responsable administrative et financière, référente ENM
• la directrice de la mission ville inclusive et lutte contre les discriminations de la ville de Villeurbanne, référente Ville.

* **Le Comité décisionnel** regroupe :
• La référente LCD ENM
• Le directeur de l'ENM
• Le DRH de la Ville de Villeurbanne dès lors que le personnel est concerné par la situation
• La référente LCD Ville
• La juriste spécialisée y assiste en visioconférence